



Salaire confinement avril

Par **Claboirare**, le **04/05/2020** à **23:24**

Bonjour , je fais partie de la majorité d'entre-nous a avoir un à chômage partiel pour cause du covid 19. Je ne suis pas au smic (pour rappel 1200€) mais à 1280€. Pour le premier moi (mars), j'ai perdu 36€ que ma fiche de paie. Mais pour ce deuxième mois de confinement j'ai perdu 23€ de plus . J'aimerais savoir pourquoi. Non pour me plaindre mais juste pour comprendre car je ne perds pas 80% de mon salaire mais si j'en perd tout les mois, cela va commencer à être difficile surtout que je recommence le travail le 11 mai mais à temps partiel. Que ja devenir mon salaire ?

je vous remercie par avance si vous avez la réponse à mes question.

cdl

CB

Par **miyako**, le **05/05/2020** à **08:32**

Bonjour,

Impossible de vous répondre ,sans voir la fiche de paye ,ou du moins des explications plus claires.

amicalemùent vôtre

suji KENZO

Par **Claboirare**, le **05/05/2020** à **08:58**

Je peux vous envoyer mes fiches de paie pour que vous puissiez voir la différence.

Je vous remercie de votre réponse !

CB

Par **miyako**, le **05/05/2020** à **10:33**

Bonjour,

Pour info:

minimum net pour un temps plein indemnisé travail partiel -mois d'AVRIL complet-:

151,67 x 8.03 = 1217,91 € net de charges et de CSG/RDS mais soumis au prélèvement à la source plus éventuellement la mutuelle .Bien entendu pas d'autres primes(transport,repas etc..) Pour mars,c'est au prorata des heures travaillées ,soumise à cotisations, et des heures indemnisées ,non soumises à cotisation .

Vu votre salaire brut mensuel ,votre indemnité travail partiel devrait se situer à 8.03 € net de l'heure .C'est le minimum légal .

A partir du 11 mai si vous êtes à temps partiel ,bien entendu ,vous n'aurez pas le même salaire. est ce volontaire de votre part ou imposer par l'employeur pour des raisons "Covid 19" ??

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **05/05/2020** à **11:59**

Bonjour,

Déjà pour le mois de mars, a priori, vous n'avez pas été en activité partielle (chômage partiel) tout le mois donc la comparaison avec avril n'est pas possible...

Domage que votre sujet ne soit pas en Droit du Travail...

Par **Visiteur**, le **05/05/2020** à **12:33**

Bonjour,

Sujet passé en droit du travail.